



Procès verbal

Commission des compétitions seniors

Réunion du :	14 Août 2025
A :	Electronique
Présidence :	M. Christian Dubail
Présents :	Mme Jocelyne Knipillaire Mrs. Joel Barrand - Jean-Claude Buessard - Fabrice Simard - Philippe Surdol - Didier Bontemps

1. Modification des groupes championnats

Suite au repêchage de AS PTT Dijon en N3, par effet de cascade, le club de Saône Mamirolle est repêché de D1 en R3, de ce fait, la commission modifie les groupes de la manière suivante.

FC Lievreumont Arçon 1 est repêché de D2 Gr C en D1 Gr B,

Lac Remoray Vaux 1 est repêché de D3 Gr H en D2 Gr C

Les Fonges 91 2 est repêché de D4 en D3 Gr G

Lac Remoray Vaux Chant. 2 (Gr G de D3) remplace Lac Remoray Vaux Chant. 1 en D3 Gr H.

Le Président,

La Vice-Présidente,

C. DUBAIL

J. KNIPPILAIRE

Les décisions de la Commission des compétitions seniors sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., dans un délai de 7 jours.